



Bulletin Officiel

N°7324 Lundi 17 mars 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF- 2

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF- 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING 5

DEMARRAGE DE LA DEUXIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE :

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- BANQUE DE TUNISIE : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - S.P.D.I.T. – SICAF-
- ATIJARI LEASING

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vendredi 28 Mars 2025 à 11 h 30 mn au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.
- 3) Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- 7) Rémunération des membres du Comité d'Audit Interne.
- 8) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.
- 9) Renouvellement de mandat d'Administrateurs.
- 10) Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Mars 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d’Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l’exercice 2024 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d’Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d’administration pour sa gestion au 31/12/2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d’Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l’Administrateur Monsieur Michel PALU, pour trois ans se terminant avec l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l’exercice 2027.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d’Administration, l’Assemblée Générale Ordinaire nomme, en qualité de membre du Comité Permanent d’Audit, Monsieur Fadhel BEN OTHMAN en remplacement de Monsieur Selim RIAHI.

CINQUIEME RESOLUTION

L’Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d’Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2024 :

RESULTAT NET AU 31/12/2024		<u>31 978 317,388</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>		-3 067 208,000
RESULTAT DISPONIBLE		<u>28 911 109,388</u>
RESULTATS REPORTEES		18 158 443,765
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>47 069 553,153</u>
DIVIDENDES 2024		28 000 000,000
	RELIQUAT	19 069 553,153
RESULTATS REPORTEES 2024		19 069 553,153

Soit un dividende d'un dinar par action, ou 100% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ONE TECH HOLDING

Siège Social : 16 Rue des entrepreneurs-Zone industrielle Charguia 2 -Ariana 2035

La société One Tech Holding informe ses actionnaires et le public que sa filiale FUBA, spécialisée dans la fabrication de Circuits Imprimés, et la société Union Gain Electronics Technology, acteur majeur de l'industrie électronique (Son siège est basé à Fuzhou, Jiangxi, Chine) ont signé le 20 janvier 2025 un protocole d'accord (Memorandum of Understanding) pour stimuler leur croissance mutuelle et renforcer leur compétitivité.

Ce partenariat vise à accroître les capacités technologiques de Fuba, améliorer sa compétitivité et étendre sa production vers de nouveaux marchés.

Les axes de coopération incluent des investissements financiers, un soutien technique, opérationnel et commercial.

Cet accord reste soumis aux procédures usuelles de due diligence et à la levée de l'ensemble des conditions suspensives nécessaires à sa finalisation. Les deux parties travailleront en étroite collaboration au cours des prochaines semaines pour valider tous les aspects financiers, technologiques et opérationnels avant de concrétiser définitivement ce rapprochement.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0175

AVIS DES SOCIÉTÉS

Démarrage de la deuxième période de souscription des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée :

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Agrément du CMF N° 06-2025 du 27 février 2025

Visa N° 25-1147 du 13 mars 2025

La société de gestion ZITOUNA CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V » pour la deuxième période de souscription commence le lundi **17 mars 2025**.

Le fonds « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V
Références de l'agrément :	N° 06-2025 du 27 février 2025
Références du Visa sur le prospectus :	N° 25-1147 du 13 mars 2025
Siège social :	Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3 ^{ème} étage, le Kram, 2015-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	36 000 000 Dinars réparti en 3 600 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	ZITOUNA CAPITAL et BANQUE ZITOUNA
Gestionnaire :	ZITOUNA CAPITAL
Dépositaire :	BANQUE ZITOUNA
Distributeur :	ZITOUNA CAPITAL

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 13 mars 2025, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCYMDE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	125,385	125,447
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	175,451	175,533
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	144,509	144,581
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	157,517	157,600
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	149,728	149,791
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	155,137	155,224
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	142,665	142,732
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	58,178	58,209
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	42,890	42,911
10	POSTE OBLIGATAIRESICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	145,696	145,773
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	127,767	127,837
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	127,273	127,341
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	108,189	109,704	109,766
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	102,092	102,147
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	102,904	102,961
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,395	22,405
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	155,540	155,617
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	149,171	149,238
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,201	14,206
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	215,946	216,059
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,625	121,666
22	ATTIARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIARI GESTION	23/08/21	125,088	126,671	126,735
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,671	17,681
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	112,379	112,442
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	107,522	107,565
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,376	2,379
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	77,746	77,911
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	163,327	164,265
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	120,291	120,783
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	133,319	133,383
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	174,220	174,158
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	647,591	647,446
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	146,302	146,366
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	209,938	210,169
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	122,773	123,383
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	166,091	166,936
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	201,990	202,354
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	184,214	184,510
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	30,924	31,189
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	110,107	110,214
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,245	1,247
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,308	1,311
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 756,138	2 766,906
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	284,537	284,800
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,687	3,694
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,232	3,238
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	52,557	52,330
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,525	1,527
49	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,393	1,391
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,448	1,448
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	18,824	19,008
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	14,002	14,512
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	19,251	19,445
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 787,354	5 956,868
SICAV ACTIONS						
55	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	116,538	116,816
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,493	1,506

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
57	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	115,553
58	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,244
59	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	111,458
60	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,544
61	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,343
62	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,076
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	106,959
64	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,282
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	111,732
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,348
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	102,758
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,371
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,589
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	107,749
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,139
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,713
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,299
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,582
75	FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,392
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,281
77	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	108,590	110,125
78	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 097,512
79	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 927,992
80	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	107,511
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
81	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	112,908
82	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,419
SICAV MIXTES							
83	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	71,200
84	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	131,758
85	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,240
86	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	369,105
87	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 552,024
88	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,812
89	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,417
90	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,037
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,224
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	19,596
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,261
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,116
95	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	107,379
96	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	92,764
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	96,709
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	115,901
99	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,157
100	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	13,193
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	108,508
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	91,395
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	102,718
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,064
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,177
106	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	172,740
107	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	225,365
108	MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	206,663
109	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	204,409
110	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	31,853
111	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 032,362
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	110,954
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 692,261
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	12,088
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	186,819
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 024,178
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	11 902,750
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 041,528
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 865,598
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 101,411
122	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,689
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	117,850
124	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	102,314
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
125	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,398
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
126	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 181,249

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

BANQUE DE TUNISIE

Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES) AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION.**

I. OBJET

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que des modalités et critères prévues pour la désignation des administrateurs indépendants par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et la circulaire BCT N° 2021-05 relative à la gouvernance pour les banques et les établissements financiers, la BANQUE DE TUNISIE lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant pour une période de deux ans (2025-2026).

Le candidat au poste d'administrateur indépendant sera appelé à présider le comité des risques.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec la BANQUE DE TUNISIE ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

La BANQUE DE TUNISIE informe ses actionnaires et le public que la désignation de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

II. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2.1 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales notamment :
 - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle

- Ne pas avoir fait l'objet un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- Ne pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la BANQUE DE TUNISIE ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de la BANQUE DE TUNISIE ;
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle la BANQUE DE TUNISIE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la BANQUE DE TUNISIE(actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la BANQUE DE TUNISIE désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la BANQUE DE TUNISIE
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe BANQUE DE TUNISIE
- N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de la BANQUE DE TUNISIE
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la BANQUE DE TUNISIE ou d'une société concurrente ;

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale

2.2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

- Ne détenant pas lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la BANQUE DE TUNISIE
- Ne pas détenir de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général du directeur général adjoint ou d'un salarié de la BANQUE DE TUNISIE
- Ne pas être membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec la BANQUE DE TUNISIE au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BANQUE DE TUNISIE ;
- N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la BANQUE DE TUNISIE ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec la BANQUE DE TUNISIE et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48,
- N'ayant pas fait partie des salariés de l'établissement au moins au cours des 3 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la BT

2.3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et l'article 6 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration et président du comité des risques doit avoir au moins, une maîtrise ou un diplôme équivalent dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou économie ou Comptabilité, ou Gestion des risques et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque.

Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature à présenter doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la BANQUE DE TUNISIE présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- Le curriculum vitae du candidat (Annexe 1).
- Une fiche de candidature (Annexe 2).
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (Annexe 3).

- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le Curriculum Vitae
- Une copie d'une pièce d'identité.
- Le bulletin numéro^o3 datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

Les candidats s'engagent à communiquer à la BANQUE DE TUNISIE tout document ou information complémentaire que celle ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont jointes à ce communiqué et ce à partir de la publication de cet avis.

III. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de La Banque de Tunisie par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (**ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn**) au plus tard **le 27 Mars 2025** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par La Banque de Tunisie.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai sera automatiquement éliminé.

IV. CHOIX DES CANDIDATS

La liste préliminaire des candidats sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette liste est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, telles qu'exigées par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**Annexe 1 : FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE DES RISQUES) AU
SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE DE TUNISIE**

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

FORAMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine bancaire/financier			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administrations/de direction			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le
Signature de la personne désignée

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Mr/Mme/Mlle.....titulaire de la CNI ou
passeport n° : délivrée à.....le
..... et désigné(e) en qualité depar décision de
.....en date du..... déclare sur l'honneur que :

- je n'ai pas fait l'objet d'un jugement définitif pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- je n'ai pas été frappé(e) par un jugement définitif de faillite,
- je n'ai pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute,
- je n'ai pas été révoqué(e) des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle de la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de micro-finance, en vertu d'une sanction infligée par ces autorités,
- je n'ai pas subi une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,
- je n'ai pas été responsable de la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.
- je ne me trouve pas dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur et notamment la loi n°2016-48 et notamment ses articles 46, 57 et 58

Fait à....., le

SIGNATURE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique (SPDIT SICAF), publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 mars 2025 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme **Kalthoum BOUGUERRA** et M **Mohamed Lassaad BORJI** (Les Commissaires aux Comptes Associés – **MTBF**)

BILAN
S.P.D.I.T
(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés

	<u>Notes</u>	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2	114 154	114 154
Moins : amortissements	2	-95 962	-63 494
	2	18 192	50 660
Immobilisations corporelles	2	413 446	325 527
Moins : amortissements	2	-131 869	-315 496
	2	281 577	10 031
Immobilisations financières	3	24 717 751	21 604 247
Moins : provisions	3	-6 451 778	- 5 980 824
	3	18 265 973	15 623 423

Total des actifs immobilisés

18 565 742

15 684 114

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

18 565 742

15 684 114

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		414	3 572
Autres actifs courants	4	3 292 546	3 106 719
Moins : Provisions	4	- 1 486	- 1 486
	4	3 291 060	3 105 233
Placements et autres actifs financiers	5	51 473 187	43 424 108
Moins : Provisions	5	-1 679 498	- 2 517 614
	5	49 793 689	40 906 494
Liquidités et équivalents de liquidités	6	24 573 859	28 138 666

TOTAL DES ACTIFS COURANTS

77 659 022

72 153 965

TOTAL DES ACTIFS

96 224 764

87 838 079

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BILAN
S.P.D.I.T
(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	7	28 000 000	28 000 000
Réserve légale	7	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	7	1 777 162	1 777 162
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	5 781 764	5 497 735
Réserves pour réinvestissements exonérés	7	822 838	822 838
Résultats reportés	7	18 158 445	15 443 527
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 758 959	56 760 012
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial		3 067 208	284 029
Résultat disponible		28 911 109	26 514 918
Résultat net de l'exercice		31 978 317	26 798 947
Total des capitaux propres avant affectation		91 737 276	83 558 959
<u>Passifs non courants</u>			
Provision pour risques et charges	8	1 214 098	1 210 134
Total des passifs non courants		1 214 098	1 210 134
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	9	3 273 390	3 068 986
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		3 273 390	3 068 986
Total des passifs		4 487 488	4 279 120
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		96 224 764	87 838 079

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars)

		31/12/2024	31/12/2023
	<u>Notes</u>		
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	10	17 478 518	16 517 990
Dividendes des placements cotés	10	2 612 039	3 392 409
Plus-value de cessions des placements	10	7 341 672	4 560 514
Revenus des placements monétaires	10	6 053 883	4 833 425
Autres produits d'exploitation	10	224 423	128 436
Reprises sur provisions antérieures	10	838 116	1 713 367
<u>Total des produits d'exploitation</u>		34 548 651	31 146 141
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	11	100 908	77 201
Moins-value et pertes sur titres	11	-	1 526 943
Dotations aux provisions pour risques et charges	11	3 964	701 845
Dotations aux provisions pour dépréciation de titres	11	470 954	182 602
Dotations aux amortissements	11	43 241	34 963
Charges de personnel	11	477 869	352 927
Autres charges d'exploitation	11	415 330	437 909
<u>Total des charges d'exploitation</u>	11	1 512 266	3 314 390
<u>Résultat d'exploitation</u>		33 036 385	27 831 751
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		33 036 385	27 831 751
<u>Impôt sur les sociétés</u>	12	-949 548	-926 875
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		32 086 837	26 904 876
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>		-108 520	-105 929
<u>Résultat net de l'exercice</u>		31 978 317	26 798 947

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

S.P.D.I.T

(Exprimé en dinars)

	Notes	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat		31 978 317	26 798 947
Ajustement pour amortissements et Provisions		518 159	919 411
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions		-838 116	-1 713 367
Ajustement perte sur titres		-	1 522 796
Variations des créances		3 158	4 811
Variations des autres actifs courants		-185 827	-336 053
Variation brute des placements et autres actifs financiers	13.1	-8 049 079	-24 474 896
Variation des passifs courants		204 404	784 348
Plus-values de cessions d'Immobilisations corporelles		-90 000	-16 500
		23 541 016	3 489 495
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements affectés à l'acquisitions des immobilisations corporelles		-282 319	-8 180
Décaissements affectés à l'acquisitions des autres immobilisations financières		-109 000	-4 900
Décaissements affectés à l'acquisitions des immobilisations financières		-3 529 024	-318 729
Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		90 000	16 500
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières		24 520	10 944
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières		500 000	500 010
		-3 305 823	195 645
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	13.2	-23 800 000	-19 600 000
		-23 800 000	-19 600 000
<u>Variation de trésorerie</u>			
Trésorerie au début de l'exercice		28 138 666	44 053 526
Trésorerie en fin de l'exercice		24 573 859	28 138 666

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 octobre 1989.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

- La comptabilité de la SPDIT est tenue au moyen du logiciel SAP qui permet l'édition du grand livre par compte et de la balance générale, reprenant le total des mouvements des comptes.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.
- Les états financiers susvisés sont préparés en référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation, au principe de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base annoncées par le Système Comptable des Entreprises.
- Les états financiers sont établis selon les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des états financiers annuels de l'exercice précédent. Les principales sont décrites ci-après.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Pour les participations à long terme et par application du Paragraphe 12 de la NCT 07, à la date de clôture, il est procédé à leur évaluation à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de :

- La valeur de marché ;
- L'actif net tel qu'il découle des états financiers ;
- Le secteur d'activité auquel appartient la société ;
- L'importance du patrimoine immobilier ; et
- Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité.

- Pour les placements à court terme et par application du Paragraphe 15 de la NCT 07, à la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés n'étant pas très liquides, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La société SPDIT est régie par les lois N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant la date de clôture de l'exercice et lorsque l'encaissement est bien assuré.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	Au 01/01/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2024	Au 01/01/2024	Dotations et Reprise	Au 31/12/2024	au 31/12/2024
Incorporelles	Logiciels	114 154			114 154	63 494	32 468	95 962	18 192
		114 154	-		114 154	63 494	32 468	95 962	18 192
Corporelles	Matériels de Transport	293 774	270 874	-194 400	370 248	293 774	-186 444	107 330	262 918
	Equipements de bureaux	15 170	8 049		23 219	14 794	666	15 460	7 759
	Accessoires de bureau	737			737	737	0	737	0
	Matériels Informatique	15 846	3 396		19 242	6 191	2 151	8 342	10 900
		325 527	282 319	-194 400	413 446	315 496	-183 627	131 869	281 577

Durant l'année 2024, la société a :

- Cédé une voiture d'une valeur brute de 194 400 DT totalement amortie à un prix de cession de 90 000 DT dégagant une plus-value de cession de 90 000 DT ;
- Acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 282 319 dinars.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	31/12/2024	31/12/2023
3-1	Actions non cotées-groupe	16 463 142	12 934 118
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-2 018 535	-2 018 535
3-2	Autres actions non cotées	2 940 000	2 940 000
3-2	Provisions pour dépréciation des autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Autres actions cotées	4 228 529	4 228 529
3-3	Provisions pour dépréciation des autres actions cotées	-2 380 743	-1 909 789
3-4	Emprunts obligataires	1 000 000	1 500 000
	Autres immobilisations financières	86 080	1 600
	TOTAL en DT	18 265 973	15 623 423

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		31/12/2024				30/12/2023			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame*	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	1 788 815		6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	8 097 500	30,64%	2 481 284	1 440 913		14 029 180	2 481 284	1 440 913		14 029 185
SOSTEM (1)	28 740 000	1,74%	500 000	2 944 516			-	-		
SBT (2)	18 350 000	27,90%	5 119 677	2 369 446		1 670 847	4 553 059	1 802 828		1 390 798
STC (3)	1 195 000	0,03%	341	2 740		1 151	282	2 150		1 151
STBO	1 664 000	13,63%	226 800	1 618 480		158 760	226 800	1 618 480		136 080
LA PREFORME	122 005	11,10%	13 538	968 570		338 450	13 538	968 570		135 380
SGBIA	495 500	15,25%	75 577	4 852 762		1 133 655	75 577	4 852 762		680 193
SNB (**)(4)	180 000	1,15%	2 078	176 900		6 475	1 849	159 600		5 203
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	229 720	
Total en DT				16 463 142	2 018 535	17 338 518		12 934 118	2 018 535	16 377 990

(*) Malgré la détention de 43% du capital de la société, la SPDIT n'exerce pas de contrôle sur cette société. La SPDIT est par conséquent exonérée de l'établissement d'états financiers consolidés. Selon la méthode de mise en équivalence, au 31/12/2024, la quote-part dans les capitaux propres s'élève à 408.850 DT et la quote-part dans le résultat s'élève 92.287 DT.

(**) La SPDIT a reçu 56 actions gratuites de la SNB.

La variation enregistrée au 31 décembre 2024 par rapport au 31 décembre 2023 correspond à :

1. La souscription à l'augmentation de capital de la SOSTEM pour 2 944 516 DT en 2024 ;
2. La souscription à l'augmentation de capital de la SBT pour 566 618 DT ;
3. La souscription à l'augmentation de capital de la STC pour 590 DT ;
4. La souscription à l'augmentation de capital de la SNB pour 17 300 DT.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		31/12/2024				31/12/2023			
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel. Jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000		112 500	150 000	750 000		112 500
Tunis Center	100 000	1,38%	1 375	137 500		27 500	1 375	137 500		27 500
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 940 000	2 052 500	140 000		2 940 000	2 052 500	140 000

3.3. AUTRES ACTIONS COTEES

Actions	VN	Capital		2 024			2 023			Cours 31/12/2024	Provisions Antérieures	Dotation Provision	Provisions au 31/12/2024
		Titres émis	%	Ott	C.M-24	Valeur	Ott	C.M-23	Valeur				
STB	5,000	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	2,923	-1 909 789	470 954	-2 380 743
Total en DT						4 228 529			4 228 529		-1 909 789	470 954	-2 380 743

3.4. OBLIGATIONS

Libellé	31/12/2024	Reclassement échéance – 1 an	31/12/2023
Emprunt obligataire Amen Bank 2020 (1)	-	500 000	500 000
Emprunt National (2)	1 000 000		1 000 000
Total en DT	1 000 000	500 000	1 500 000

(1) L'emprunt Amen Bank souscrit en 2020 pour 2 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 9,5%.

(2) L'emprunt National souscrit en 2021 pour 1 000 000 D est rémunéré au taux du TMM + 2,55%.

Ces obligations ont généré au 31 décembre 2024 des intérêts pour 187 311DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2024	31/12/2023
	Personnels débiteurs	19 471	10 206
	Etat et collectivités publiques	2 577 740	2 288 768
	Compte d'attente	578 717	578 717
	Autres débiteurs divers	100 991	195 473
	Créance sur cession de titres (*)	1 486	1 486
	Produits à recevoir	14 141	32 069
	Total en DT	3 292 546	3 106 719

(*) Montant totalement provisionné

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	31/2/2024	31/12/2023
5-1	Actions Tunisiennes cotées	13 697 396	14 710 512
5-2	Actions SICAV et FCP	1 762 856	1 700 661
	Certificats de dépôt à plus de 3 mois	35 500 000	26 500 000
	Echéances à moins d'un an /obligations	512 935	512 935
	Placements et autres actifs financiers	51 473 187	43 424 108
5-1	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-1 679 498	-2 517 614
	Total en DT	49 793 689	40 906 494

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Le portefeuille des actions cotées est de 13 697 396 DT au 31 décembre 2024 contre 14 710 512 DT au 31 Décembre 2023 soit une variation de -1 013 116 DT résultant de :

- La cession de 90 359 actions BIAT ayant un coût moyen de 1 013 183 DT et dégagant une plus-value de 7 166 085 DT ;
- L'achat de 5 droits d'attribution BIAT pour 67 DT ;
- L'achat et la revente de 120 919 actions One Tech ayant un coût moyen de 1 000 000 DT et dégagant une plus-value de 88 556 DT.

Le détail des actions cotées et des provisions correspondantes est présenté dans le tableau de la page suivante :

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

	Capital			2 024			2 023			cours déc.-24	Résultat latent	Réalisation 2024	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cessi°	Reprise de prov/cours	Provisions au déc.-24	Dotation au déc.-24	Dividendes 2024
	Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-24	Valeur	Qtt	C.M-23									
A. Leasing	10,000	2 750 000	1,75%	48 246	22,363	1 078 907	48 246	22,363	1 078 907	19,204			-274 260		121 869	-152 391		72 369
ATL	1,000	32 500 000	0,19%	62 998	2,670	168 198	62 998	2,670	168 198	4,194	96 015							18 899
ATB	1,000	100 000 000	0,19%	187 282	2,806	525 560	187 282	2,806	525 560	2,859	9 879		-13 156		13 156			
Attijari Bank	5,000	42 000 000	0,07%	31 250	16,566	517 683	31 250	16,566	517 683	50,654	1 065 255							140 625
BH	5,000	47 600 000	0,21%	99 909	8,840	883 173	99 909	8,840	883 173	12,515	367 188							109 900
BIAT	5,000	40 800 000	0,77%	314 486	9,811	3 085 578	365 535	11,213	4 098 694	94,064	26 496 233	7 166 085						1 728 012
BNA	5,000	64 000 000	0,02%	13 883	7,565	105 025	13 883	7,565	105 025	8,113	7 607							12 495
BT	1,000	270 000 000	0,15%	403 675	0,831	335 449	403 675	0,831	335 449	5,068	1 710 376							117 066
CC	1,000	343 624 940	0,13%	440 000	2,426	1 067 428	440 000	2,426	1 067 428	2,184			-223 508		117 040	-106 468		
CIL	5,000	7 000 000	1,00%	70 000	4,176	292 324	70 000	4,176	292 324	24,887	1 449 766							140 000
DH	10,000	54 907 262	0,12%	68 494	14,600	1 000 012	68 494	14,600	1 000 012	16,187	108 700		-211 783		211 783			41 096
ICF	10,000	2 100 000	2,21%	46 355	23,415	1 085 394	46 355	23,415	1 085 394	96,039	3 366 494							115 888
MONOPRIX	2,000	25 345 736	1,11%	281 395	3,412	960 039	281 395	3,412	960 039	3,646	65 927							28 140
ONE TECH	1,000	80 400 000	0,00%	0	8,270	0	0	0,000	0	9,442	0	88 556						
PGULINA	1,000	180 003 600	0,00%	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	8,669	17 063							1 944
SAH	1,000	84 015 979	0,03%	28 635	5,664	162 184	28 635	5,664	162 180	10,081	126 489							10 022
SCITETEL	5,000	4 636 800	2,26%	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	6,800			-1 727 046		333 418	-1 393 628		52 309
TUNIS RE	5,000	20 000 000	0,17%	33 704	8,772	295 664	33 704	8,772	295 664	7,971			-67 859		40 849	-27 010		15 167
						13 697 396			14 710 512		34 886 993	7 254 641	-2 517 613	0	838 116	-1 679 497	0	2 603 931

- En 2024, la SPDIT a reçu 39 309 actions gratuites BIAT portant jouissance à compter du 1er janvier 2024.
- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours boursier moyen du mois de décembre 2024 soit 34 886 993 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2 ACTIONS SICAV

(En DT)

Libellé	Valeur comptable au 31/12/2024	Valeur comptable au 31/12/2023	Valeur liquidative au 31/12/2024	Résultat latent
Sicav Obligataire	720 551	658 292	760 132	39 581
Sicav Mixte et FCP	1 042 305	1 042 369	1 061 225	18 920
TOTAL en DT	1 762 856	1 700 661	1 821 357	58 501

Les placements SICAV sont évalués au 31 décembre 2024 à leur coût d'acquisition. Les plus et moins-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de la période.

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Placements Liquides	24 350 000	28 050 000
Banques	221 464	85 210
Caisse	2 395	3 456
Total en DT	24 573 859	28 138 666

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, après résultat de la période, totalisent un montant de 91 737 276 DT contre 83 558 959 DT au 31 décembre 2023. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2024 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserves pour Réinvestissements Exonérés	Réserves à Régime spécial	Prime D'émission	Résultats Reportés	Résultat De l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2023	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 497 735	2 418 750	15 443 527	26 798 947	83 558 959
Affectation résultats reportés							-15 443 527	15 443 527	
Affectation réserve à régime spécial					284 029			-284 029	
Affectation résultat 2023-résultats reportés 2023							18 158 445	-18 158 445	
Dividende 2023								-23 800 000	-23 800 000
Résultat								31 978 317	31 978 317
Total en DT	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	5 781 764	2 418 750	18 158 445	31 978 317	91 737 276

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 avril 2015.

7.3. RESULTATS REPORTEES

Le montant de 18 158 445 DT correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2023 conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2024.

7.4. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 31 décembre 2024 s'élève à 1,142 dinar contre 0,957 dinar au 31 décembre 2023.

7.5. SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS A LA RETENUE A LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013 – 54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissements exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	8 812 250	8 812 250

NOTE 8 – PASSIFS NON COURANTS

8.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges soit 1 214 098 dinars est constituée en couverture de tout risque dont notamment le contentieux fiscal lié à la vérification approfondie de 2010 et dont l'affaire en justice est pendante à ce jour.

NOTE 9 – AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	31/12/2024	31/12/2023
	Etat et collectivités publiques	28 586	24 654
	Personnel et comptes rattachés	66 213	98 832
	Sociétés du Groupe	542 824	193 469
	Créditeurs divers	32 931	29 995
	Charges à payer	70 643	90 000
9-1	Produits perçus d'avance	1 474 125	1 599 232
9-2	Impôt à liquider	949 548	926 875
	Contribution Sociale Solidarité	108 520	105 929
	Total en DT	3 273 390	3 068 986

9.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des placements monétaires perçus et non encore courus.

9.2. IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2024 qui s'élève à 949 548 DT (Cf Note N°12 ci-après).

NOTE 10 – LES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Solde en DT	
REVENUS	31/12/2024	31/12/2023
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>17 478 518</u>	<u>16 517 990</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	17 338 518	16 377 990
Dividendes des autres participations-non cotées	140 000	140 000
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>2 612 039</u>	<u>3 392 409</u>
Dividendes des placements cotés	2 603 931	3 374 969
Dividendes SICAV	8 108	17 440
<u>PLUS VALUES DE CESSION</u>	<u>7 341 672</u>	<u>4 560 514</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	86 967	221 016
Plus-value sur cession des placements cotés	7 254 641	4 173 410
Plus-value sur cession des autres placements non cotés	64	166 088
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>6 053 883</u>	<u>4 833 425</u>
Revenus des billets de trésorerie	64 005	313 875
Revenus des emprunts obligataires	187 311	236 466
Revenus des certificats de dépôt	5 667 955	4 258 970
Revenus des autres placements	134 612	24 114
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>224 423</u>	<u>128 436</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	111 000	98 750
Autres produits d'exploitation	113 423	29 686
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>838 116</u>	<u>1 713 367</u>
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	838 116	190 571
Reprise des provisions sur titres de participation		1 522 796
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>34 548 651</u>	<u>31 146 141</u>

NOTE 11 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/24	31/12/23
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	100 908	77 201
MOINS VALUE ET PERTES SUR TITRES	-	1 526 943
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 964	701 845
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	470 954	182 602
Dépréciation de titres cotées	470 954	182 602
Dépréciation de titres non cotés	-	-
CHARGES DE PERSONNEL	477 869	352 927
Salaires	413 009	303 489
Autres charges de personnels	64 860	49 438
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	415 330	437 909
Impôt et taxes	87 185	72 640
Diverses charges d'exploitation	328 145	365 269
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	43 241	34 963
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 512 266	3 314 390

NOTE 12 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	<u>Au 31/12/2024</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>33 036 385</u>
<u>Réintégration</u>	<u>1 309 531</u>
Provisions pour dépréciation des titres cotés en bourse	470 955
Provisions pour dépréciation des titres cotés déduits à hauteur de 50%	838 116
Charges et amortissements relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 cv	460
<u>Résultat fiscal avant déduction</u>	<u>34 345 916</u>
<u>Déductions</u>	<u>28 094 759</u>
Dividendes	20 090 557
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt	838 116
Plus-values d'actions cotées	7 166 085
<u>Résultat Fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>6 251 158</u>
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	470 955
<u>Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré</u>	<u>5 780 203</u>
<u>Réinvestissement exonéré</u>	<u>3 067 208</u>
<u>Résultat fiscal après réinvestissement exonéré</u>	<u>2 712 995</u>
<u>Impôt sur les sociétés au 31 12 2024 : 2 712 995* 0,35</u>	<u>949 548</u>

NOTE 13 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

13.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

13.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

NOTE 14 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **. Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du Groupe SFBT concernent :**

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 31 Décembre 2024 s'élève à 350 000 DT. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 64 005 DT.
- Assistance et maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 31 653 DT HT,
- Acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 3.396 dinars en TTC.
- Location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 16 665 DT HT
- Un contrat d'autorisation de la participation à l'augmentation de capital de la SOSTEM. En contrepartie de cette autorisation de souscription, la SPDIT paiera à la SFBT un montant égal à 0,889 dinar par action souscrite, soit un total de 444 516 DT.
- Une convention de rétrocessions de 500 000 actions SOSTEM à la valeur mathématique remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T.

- **Autres opérations réalisées :**

La cession à un administrateur d'une voiture totalement amortie pour un prix de cession de 90 000 DT dégageant une plus-value de cession de 90 000 DT.

NOTE 15 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement significatif n'est survenu après la date de la clôture des états financiers du 31 décembre 2024.

Tunis, le 10 mars 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS-

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique (« S.P.D.I.T. »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91.737.276 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31.978.317 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces

questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Évaluation des titres de participation et des placements

La société a un portefeuille significatif de participations en actions cotées et non cotées, ainsi que de placements en actions cotées en bourse, qui s'élève au 31 décembre 2024 à un montant net de 29 MDT (cf. Notes aux états financiers N° 3-1, 3-2, 3-3 et N°5-1).

Ils sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage ou leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2024, les participations et les placements d'une valeur d'origine de 37,3 MDT sont dépréciées à hauteur de 21,8%.

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces participations et placements et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les produits d'exploitation de la société sont constitués à hauteur de 58 % de dividendes soit un montant de 20 MDT au 31 décembre 2024 (cf. Note aux états financiers N°10).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la

publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion d'audit. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF**
Mohamed Lassaad BORJI

Tunis, le 10 mars 2025

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA -1082 TUNIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475 DU CODE DES
SOCIETES COMMERCIALES RELATIF A L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

1. Un contrat a été établi avec la SFBT, autorisant la participation de la SPDIT à l'augmentation de capital de la SOSTEM. Conformément à ce contrat, la SFBT a permis à la SPDIT de souscrire à l'augmentation de capital de la SOSTEM, à sa place et en portage, à hauteur de 500 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune. En contrepartie de cette autorisation de souscription, la SPDIT s'engage à verser à la SFBT un montant de 0,889 dinar par action souscrite, soit un total de 444

516 DT, représentant le différentiel entre la valeur mathématique et la valeur nominale.

2. Une convention de rétrocession entre la SPDIT et la SFBT, en vertu de laquelle la SPDIT s'est engagée à conserver dans son patrimoine les actions acquises pour une période de deux ans à compter de l'année de la libération du capital social de la SOSTEM. A l'expiration de cette période, la SPDIT cédera à la SFBT les actions de la SOSTEM à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers de la SOSTEM arrêtés au 31 décembre 2026.
3. L'acquisition de matériels informatiques auprès de la S.I.T pour 3.396 dinars en TTC.
4. La cession à un administrateur d'une voiture totalement amortie pour le prix de cession de 90 000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Elles concernent :

1. Un contrat cadre de prestations de service avec la société SIT (SIRYOS) couvrant tout le système d'information fourni à la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 02 janvier 2023. Le contrat prévoit aussi une tarification du support fonctionnel sur la base des interventions effectives. En 2024 la charge d'assistance facturée par la société informatique et télématique (SIT) s'est élevée à 31.653 DT HT.
2. Un contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 16.665 DT HT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Le Conseil d'Administration du 17 février 2023 a donné à Monsieur Mustapha Abdelmoula le pouvoir pour fixer la rémunération de l'ancien directeur général, Monsieur Ali Bekir. Pour la période du 01 janvier au 28 février 2024, cette rémunération s'est élevée à 142.066 DT. Elle est composée de son salaire mensuel brut de 7.500 DT, d'un treizième mois de 1.166 DT brut, d'une gratification brute de 5.000 DT calculée au prorata des services rendus, d'une prime exceptionnelle de 75.000 DT et des congés payés pour 45.900 DT.

- Le Conseil d'Administration du 29 février 2024 a donné à Monsieur Elyes Fakhfakh, président du conseil d'administration, le pouvoir pour fixer la rémunération du directeur général en exercice, Monsieur Lassaad Mzeh. Pour la période du 01 mars au 31 décembre 2024, cette rémunération s'est élevée à 96.667 DT. Elle est composée d'un salaire mensuel brut de 8.000 DT, d'un treizième mois de 6.666 DT brut et d'une gratification brute de 10.000 DT déterminée au prorata des mois de services rendus.
- Le directeur général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle.
- Le président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération de la SPDIT.
- L'Assemblée Générale du 29 mars 2024 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 29 mars 2024 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Kalthoum BOUGUERRA
Membre de l'Ordre des Experts
Comptable de Tunisie

**Les Commissaires aux Comptes
Associés – MTBF**
Mohamed Lassaad BORJI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 08 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Jaouhar Ben Zid et Nouredine HAJJI.

Bilan de la société Attijari Leasing
Arrêté au 31 décembre 2024
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	note	31-12-2024	31/12/2023
Caisses et avoirs auprès des banques	4	6 925 323	7 059 258
Créances sur la clientèle de Leasing	5	495 840 459	458 281 107
Acheteurs factorés	6	14 269 107	15 341 132
Portefeuille de placement	7	5 469 487	8 000 000
Portefeuille d'investissement	8	24 444 923	23 369 172
Valeurs immobilisées	9	4 638 903	4 350 782
Autres actifs	10	7 377 171	7 102 571
TOTAL DES ACTIFS		558 965 372	523 504 022
		31-12-2024	31/12/2023
		31-12-2024	31/12/2023
PASSIFS			
Concours bancaires	11	514	2 905 702
Dettes envers la clientèle	12	10 412 301	10 551 363
Comptes courants des adhérents	6	2 293 380	2 502 185
Emprunts et dettes rattachées	13	400 595 522	374 936 592
Fournisseurs et comptes rattachés	14	60 598 177	52 759 916
Autres passifs	15	8 523 216	8 886 892
TOTAL DES PASSIFS		482 423 109	452 542 650
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		30 934 849	27 932 818
Résultats reportés		8 011 381	6 614 823
Subventions d'investissement		92 173	92 173
Résultat de la période		10 003 860	8 821 558
Total des capitaux propres	16	76 542 263	70 961 372
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		558 965 372	523 504 022

**Etat des engagements hors bilan de la
Société Attijari leasing
Arrêté 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)**

	<u>31 décembre</u> 2024	<u>31 décembre</u> 2023
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	107 823 599	90 246 255
Engagements de financement en faveur de la clientèle	26 892 295	22 856 827
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	78 394 584	63 188 570
Engagements de factoring	2 536 720	4 200 858
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	164 044 509	148 509 813
Garanties reçues	55 881 091	48 976 577
Intérêts à échoir sur contrats actifs	108 163 418	99 533 236
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	16 750 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	16 750 000	11 000 000

Etat de résultat de la société Attijari Leasing
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024
(Exprimé en dinars)

	NOTE	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	64 832 804	62 048 148
Revenus de Factoring	18	2 591 783	1 998 743
Total des revenus		67 424 587	64 046 891
Autres produits d'exploitation	19	2 169 475	2 373 138
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		69 594 062	66 420 029
Charges financières nettes	20	(38 809 297)	(36 043 806)
Commissions encourues		(798 153)	(787 500)
Produits des placements	21	2 874 463	960 215
PRODUIT NET		32 861 075	30 548 938
Charges de personnel	22	(12 892 966)	(11 375 267)
Autres charges d'exploitation	23	(3 399 092)	(3 471 013)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres			
Dotations aux amortissements	24	(572 178)	(559 585)
Total des charges d'exploitation		-16 864 236	-15 405 865
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 996 839	15 143 073
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résu	25	(1 445 626)	(1 791 180)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(111 147)	(337 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 440 066	13 014 893
Autres gains ordinaires	27	439 650	455 060
Autres pertes ordinaires	28	(8 848)	(1 940)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		14 870 867	13 468 013
Impôt sur les bénéfices		(4 055 839)	(3 781 999)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		10 815 028	9 686 014
Éléments extraordinaires		(811 168)	(864 456)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 003 860	8 821 558

État de flux de trésorerie de la société Attijari leasing
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2024

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	355 550 155	348 000 617
Encaissements reçus des acheteurs Factorés	31	35 467 985	32 774 031
Financements des adhérents	31	(31 913 080)	(35 537 163)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(314 853 960)	(294 047 564)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(16 385 506)	(15 236 287)
Intérêts payés	34	(37 063 654)	(36 108 470)
Impôts et taxes payés	35	(11 377 993)	(11 552 980)
Autres flux de trésorerie	36	7 726 140	(5 083 902)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(12 849 913)	(16 791 718)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(860 300)	(486 824)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	2 760	11 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(3 000 000)	(3 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 857 540)	(3 475 824)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	16	-	-
Dividendes et autres distributions	40	(4 422 970)	(4 312 111)
Encaissements provenant des emprunts	13	255 364 319	237 000 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(224 712 643)	(233 257 731)
Flux liés au financement à court terme	13	(6 750 000)	4 500 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		19 478 705	3 930 158
Variation de trésorerie		2 771 252	(16 337 384)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	4 153 556	20 490 940
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	6 924 809	4 153 556

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 décembre 2024

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2024, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 30 Juin 2024, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de

gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;

✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025. Cette méthodologie adaptée par « **ATTIJARI LEASING** ». se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible :

Les engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr »

2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par secteur activité se détaillant comme suit :

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services y compris les agence de location de voitures

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

3. **La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020 :**

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

Avec :

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

4. **Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δgi » suivants :**

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agence de location de voitures	4.25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%

5. **Application des taux de provisionnement standards « TP_{gi} »**

Les taux de provisionnement standards « TP_{gi} » se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TPgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	40%
Industries mécaniques et électriques	40%
Industries agroalimentaires y compris Oléifacteurs	40%
Industries pharmaceutiques	40%
Autres industries	40%
BTP	40%
Tourisme y compris les agences de voyage	40%
Promotion immobilière	30%
Commerce	40%
Santé	40%
Télécom et TIC	40%
Autres services y compris les agence de location de voitures	40%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40%
Autres organismes publics	40%

Les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la Banque Centrale de Tunisie et sur la base d'un rapport motivé, des taux de majoration « Δg_i » et/ou des taux de provisionnement « TPgi » inférieurs aux taux indiqués ci-dessus.

6. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta g_i) \times \text{TP}_{gi}$$

7. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût.

Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

-Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

-A la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Construction 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 20,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-9 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change conformément aux dispositions du paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert par une convention TUNIS Ré.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Banques	6 924 812	7 055 156
- Caisses	510	4 102
<u>Total</u>	6 925 323	7 059 258

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Créances de leasing	492 626 949	457 586 184
- Impayés	33 028 542	34 035 930
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(3 045 210)	(2 796 916)
- Produits à recevoir marge non facturer	75 813	83 023
- Créances sur contrats en instance de mise en force	2 839 233	1 115 516
- Créances radiées	184 066	184 066
<u>Total brut</u>	525 753 641	490 252 052
- Provisions pour dépréciation des encours	(5 079 803)	(7 100 020)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(12 775 117)	(14 442 174)
- Provisions additionnelles	(2 013 618)	(1 215 628)
- Provisions collectives	(5 509 318)	(4 849 150)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(184 066)	(184 066)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 138 612)	(3 967 258)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(29 913 183)	(31 970 945)
<u>Total net</u>	495 840 459	458 281 107

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde au début de période	458 701 699	437 102 464
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	278 977 584	259 167 709
- Relocations	5 262 474	4 941 094
- Consolidations	0	235 344
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(226 829 797)	(221 658 671)
- Remboursement anticipé de créances	(13 037 198)	(13 273 796)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(46 621)	(8 366)
- Relocations	(6 015 057)	(5 387 699)
- PV de carence	(1 546 903)	(2 416 381)
Solde au 31 décembre 2024	495 466 182	458 701 699

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

	31 décembre	31 décembre
	2024	2023
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	586 929 641	543 152 407
A recevoir dans moins d'un an	226 119 031	221 456 685
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	358 295 181	319 452 351
A recevoir dans plus de 5 ans	2 515 430	2 243 371
Produits financiers non acquis (b)	108 163 418	99 533 236
A recevoir dans moins d'un an	53 399 326	48 817 791
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	54 526 898	50 493 482
A recevoir dans plus de 5 ans	237 195	221 963
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	478 766 223	443 619 171
Créances en instance de mise en force (2)	2 839 233	1 115 516
Créances échues (3)	2 244 779	1 627 620
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	746 648	550 025
Contrats suspendus (contentieux) (5)	10 869 298	11 789 368
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	495 466 182	458 701 699

Analyse par secteur d'activité :

	31 décembre	31 décembre
	2024	2023
Bâtiment et travaux publics	28 303 973	26 050 853
Industrie	64 465 691	61 073 069
Tourisme	10 739 109	9 260 609
Commerces et services	337 267 371	308 681 312
Agriculture	54 690 038	53 635 856
<u>Total</u>	495 466 182	458 701 699

Analyse par type de matériel

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Equipements	13 780 769	13 128 186
Matériel roulant	435 196 458	393 985 283
Matériel spécifique	23 589 645	27 283 369
	<hr/>	<hr/>
<u>Sous Total</u>	472 566 872	434 396 838
	<hr/>	<hr/>
Immobilier	22 899 310	24 304 861
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	495 466 182	458 701 699

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	428 417 046	44 103 756	3 973 908	2 899 384	13 189 058	492 583 151
Impayés	3 249 562	7 504 615	1 619 271	1 886 003	18 769 091	33 028 542
Autres créances						-
Contrats en instance de mise en force	2 839 233	-	-	-	-	2 839 233
CREANCES LEASING	434 505 841	51 608 370	5 593 179	4 785 387	31 958 149	528 450 926
Avances reçues (**)	(9 342 179)	(384 120)	(8 518)	-	(677 485)	(10 412 301)
ENCOURS GLOBAL	425 163 662	51 224 251	5 584 662	4 785 387	31 280 664	518 038 625
ENGAGEMENTS HORS BILAN	26 892 295					26 892 295
TOTAL ENGAGEMENTS	452 055 957	51 224 251	5 584 662	4 785 387	31 280 664	544 930 920
Produits réservés	-	-	(372 846)	(418 453)	(3 347 313)	(4 138 611)
Provisions sur encours financiers	-	-	(11 300)	(25 602)	(5 042 902)	(5 079 804)
Provisions sur impayés	-	-	(220 962)	(584 870)	(11 969 285)	(12 775 117)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(2 013 618)	(2 013 618)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(605 108)	(1 028 925)	(22 373 117)	(24 007 149)
ENGAGEMENTS NETS	452 055 957	51 224 251	4 979 554	3 756 462	8 907 547	520 923 770

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,02%	0,88%	5,74%
		7,64%	

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2023	8,22%
--	--------------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	10,84%	21,50%	71,52%
		57,64%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2023	64,41%		

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 44 KDT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
- Comptes des acheteurs factorés	7 439 811	15 397 996
- Effets à l'encaissement	7 913 501	1 027 341
- Intérêts échus et différés	-	-
<u>Sous Total (A)</u>	<u>15 353 312</u>	<u>16 425 337</u>
- Provisions	(926 308)	(919 452)
- Agios réservés	(157 897)	(164 754)
<u>Total des provisions</u>	<u>(1 084 205)</u>	<u>(1 084 205)</u>
<u>Total net</u>	<u>14 269 107</u>	<u>15 341 132</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 293 380	2 502 185
<u>Sous total (B)</u>	<u>2 293 380</u>	<u>2 502 185</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>13 059 932</u>	<u>13 923 152</u>

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés	5 980 455				1 459 393	7 439 847
Valeurs à l'encaissement	7 913 501					7 913 501
Fonds de garantie	(1 919 550)				(375 187)	(2 294 737)
ENGAGEMENTS BILAN	11 974 406	-	-	-	1 084 205	13 058 611
ENGAGEMENTS HORS BILAN	2 536 720					2 536 720
TOTAL ENGAGEMENTS	14 511 126	-	-	-	1 084 205	15 595 331
Produits réservés					157 897	157 897
Provisions					926 308	926 308
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	1 084 205	1 084 205
ENGAGEMENTS NETS	14 511 126	-	-	-	-	14 511 126
Ratio des actifs non performants			0,00%	0,00%	6,95%	
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2024				6,95%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2023					5,98%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024				100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2023				100,00%		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Titres SICAV	2 469 487	(0)
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificat de dépôt	3 000 000	8 000 000
<u>Total brut</u>	5 753 487	8 284 000
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(284 000)
<u>Total net</u>	5 469 487	8 000 000

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur d'acquisition	Provision
UADH	40 000	7,10	284 000	(284 000)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	23 029 971	22 061 111
Placement Assurance IDR	1 485 699	1 447 661
<u>Total brut</u>	24 692 070	23 685 172
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	(247 147)	(316 000)
<u>Total net</u>	24 444 923	23 369 172

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Émetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2024, la somme de 23 029 971 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	FG 13	
Emplois sur fonds à capital risque													
Participation		1 600 000	2 000 000	800 000	400 000	1 625 000	2 000 009	1 600 000	2 000 069	1 600 127	450 196	-	14 075 401
Disponibles	314 657	55 187	90 732	37 072	219 573	688 615	535 758	461 245	512 146	426 646	2 592 672	3 020 266	8 954 570
Total des emplois	314 657	1 655 187	2 090 732	837 072	619 573	2 313 615	2 535 766	2 061 245	2 512 215	2 026 773	3 042 869	3 020 266	23 029 971
Ressources des fonds à capital risque													
Dotations initiales	1 000 000	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	26 000 000
Excédents antérieurs	114 733	(344 742)	(409 196)	(162 857)	(302 756)	72 138	35 288	38 418	15 842	13 244	(9 000)	0	(938 889)
Excédent de l'exercice	1 570 667	(71)	(71)	(71)	357 294	117 306	640	(7 962)	(3 188)	17 980	66 407	25 359,80	2 144 288
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	-	-	-	-	(515)	(829)	(162)		(437)	(4 450)	(14 538)	(5 094)	(26 025)
Restitution partie du Fond	(800 000)	-	-	-	(1 200 000)	(375 000)							(2 375 000)
Remboursement liquidités	(1 570 743)				(234 450)								(1 805 193)
Dividendes								30 789					30 789
Total des ressources	314 657	1 655 187	2 090 732	837 072	619 573	2 313 615	2 535 766	2 061 245	2 512 216	2 026 773	3 042 869	3 020 266	23 029 971

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'analyse comme suit :

Libelle	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
	FG 1	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	FG 11	FG 12	FG 13	
Plus-values réaliser	1 680 000				409 920	131 250							2 221 170
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	-	-	-	2 573	4 145	809		2 187	22 250	72 692	25 432	130 087
Commissions SICAR / Echelle Intérêts/COMMISSION DE GESTION	(109 333)	(71)	(71)	(71)	(55 199)	(18 089)	(169)	(7 962)	(5 375)	(4 270)	(6 285)	(72)	(206 970)
Excédent de l'exercice	1 570 667	(71)	(71)	(71)	357 294	117 306	640	(7 962)	(3 188)	17 980	66 407	25 360	2 144 288

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2024, cette rubrique totalisant 4 638 904 DT contre 4 350 782 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période		
Logiciels	33,3%	948 043	132 200	-	-	1 080 243	839 032	89 745	-	928 777	-	151 466
Logiciels en cours		265 760	14 191	-	(95 200)	184 751	-	-	-	-	-	184 751
Total des immobilisations incorporelles		1 213 803	146 391	-	(95 200)	1 264 994	839 032	89 745	-	928 777	-	336 217
Terrain (*)	-	1 595 992	-	-	-	1 595 992	-	-	-	-	-	1 595 992
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	-	4 373 276	3 080 295	132 118	-	3 212 413	-	1 160 864
Matériel de transport	20,0%	298 363	-	-	-	298 363	278 843	10 428	-	289 272	-	9 092
Installations générales	10,0%	1 500 638	330 891	-	-	1 831 529	973 037	102 527	-	1 075 564	-	755 965
Mobilier de bureau	20,0%	251 517	22 088	-	-	273 605	211 166	14 860	-	226 026	-	47 580
Matériel informatique	33,3%	460 936	86 137	(44 957)	-	502 115	422 226	24 742	(44 957)	402 010	-	100 105
Matériel de transport à statut juridique particulier (**)	20,0%	476 301	364 319	-	-	840 620	340 181	197 759	-	537 940	-	302 680
Immobilisations hors exploitation (***)		555 509	-	-	-	555 509	-	-	-	-	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		169 226	5 675	-	-	174 901	-	-	-	-	-	174 901
Total des immobilisations corporelles		9 681 758	809 109	(44 957)	-	10 445 910	5 305 747	482 433	(44 957)	5 743 224	400 000	4 302 686
TOTAUX		10 895 561	955 500	(44 957)	(95 200)	11 710 904	6 144 779	572 178	(44 957)	6 672 001	400 000	4 638 904

(*) Pour la rubrique « Immobilisations incorporelles en cours » il s'agit d'un logiciel en cours de développement au 31-12-2024 et dont la valeur a été constaté selon une facture d'avance au démarrage des travaux comme convenue au contrat signé entre les deux parties. S'agissant de logiciel non encore en marche et compte tenue de la nature du bien, aucune dotation d'amortissement n'a été constatée au courant l'année 2024

(**) Les matériels de transport à statut juridique particulier se détaillent comme suit :

Matériel de transport a statut juridique particulier au 31-12-2024							
Date d'acquisition	Contrat N°	Equipement	Nature de L'équipement	Valeur d'acquisition	Date fin	Echéance a - 1 ans/loyer	Emprunt/r este loyer
01/02/2021	LM01568490	03 POLO SEDAN	Voiture Tourisme	165 351	01/01/2024	-	-
01/12/2021	LM01590370	03 KIA	Voiture Tourisme	139 209	01/12/2024	-	-
01/12/2021	LM01591450	01 HONDA CITY	Voiture Tourisme	75 631	01/02/2025	4 957	-
01/12/2021	LM01591850	01 FIAT FIORINO	Voiture Utilitaire	34 070	01/12/2024	-	-
20/07/2022	LM01603300	01 HYUNDAI I20	Voiture Tourisme	62 039	20/06/2025	12 371	-
01/01/2024	LM01631970	01 MERCEDES C180	Voiture Tourisme	205 111	01/12/2026	81 690	81 690
01/06/2024	LM01646060	ACHAT 01 MG ONE	Voiture Tourisme	104 126	01/05/2027	41 414	58 670
05/12/2024	820090	ACHAT 01 FIAT DOBLO	Voiture Utilitaire	55 080	05/11/2027	25 747	49 348
TOTAL				840 617		166 178	189 708

(***) En référence à la note 9 « Valeurs immobilisés », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 156

KDT au 31/12/2024, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il s'agit d'un ensemble immobilier récupéré, vu la spécificité du matériel et les procédures juridiques relativement longue, action en justice en cours, la société a pris la décision de provisionner le matériel à concurrence de 100 KDT par an. Le total de la provision au 31-12-2024 est de 400 KDT.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Frais d'émission des emprunts (1)	1 050 209	1 068 597
- Frais d'augmentation du capital	0	0
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	33 634
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	135 096	81 972
- Avances et acomptes au personnel	2 246 402	2 405 086
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	700 398	174 341
- Etat, crédit de IS	7 929	1 239
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 660 445	1 684 671
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	457 408
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 085
- Produits à recevoir	142 547	101 278
- Compte d'attente	560 912	676 482
- Charges constatées d'avance	435 712	471 749
<u>Total brut</u>	7 815 542	7 540 942
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
<u>Total net</u>	7 377 171	7 102 571

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux De résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur Comptable Nette
		Début de Période	Addition	Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotation de la période	Reclassement	Fin de Période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	-	-	55 125	55 125	-	-	55 125	-
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	4 800 293	539 522	-	5 339 815	3 731 696	557 911	-	4 289 606	1 050 209
TOTAUX		4 855 418	539 522	-	5 394 940	3 786 821	557 911	-	4 344 731	1 050 209

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Banques, découverts	514	2 905 702
<u>Total</u>	514	2 905 702

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	10 412 301	10 551 363
<u>Total</u>	10 412 301	10 551 363

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts		
- Banques locales	286 414 454	254 046 228
- Banques étrangères	4 931 111	9 862 222
- Emprunts obligataires	79 000 000	75 952 000
- Certificats de Leasing	23 250 000	30 000 000
- Certificats de dépôt	0	0
- Crédits de leasing	302 680	136 120
<u>Total emprunts</u>	393 898 245	369 996 570
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	2 569 876	2 248 150
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	262 860	411 893
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 618 307	1 910 251
- Intérêts courus sur certificats de leasing	246 235	369 729
<u>Total dettes rattachées</u>	6 697 277	4 940 023
<u>Total général</u>	400 595 522	374 936 592

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES					254 046 228	225 000 000	192 631 774	286 414 454	181 225 209	105 189 246
* ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	1 500 000		1 500 000	0	0	0
* ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	1 578 960		1 578 960	0	0	0,000
* ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	2 000 000		2 000 000	0	0	0,000
* ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	2 000 000		2 000 000	0	0	0,000
* ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>9,00%</u>	833 345		833 345	0	0	0,000
* ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	5 500 000		2 200 000	3 300 000	1 100 000	2 200 000
* ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	5 500 000		2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	5 500 000		2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+1%</u>	5 789 480		2 105 260	3 684 220	1 578 960	2 105 260,000
* ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3 ANS	<u>8,50%</u>	6 333 336		6 333 336	0	0	0,000
* ATTIJARI BANK 22/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>8,25%</u>	9 750 000		3 000 000	6 750 000	3 750 000	3 000 000,000
* ATTIJARI BANK 22/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>8,26%</u>	7 000 000		2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 22/03	1 000 000	DT	5 ANS	<u>8,26%</u>	700 000		200 000	500 000	300 000	200 000,000
* ATTIJARI BANK 22/04	5 000 000	DT	5 ANS	<u>8,60%</u>	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000,000
* ATTIJARI BANK 22/05	19 000 000	DT	5 ANS	<u>9,27%</u>	15 000 000		4 000 000	11 000 000	7 000 000	4 000 000,000
* ATTIJARI BANK 23/01	20 000 000	DT	5 ANS	<u>10,01%</u>	18 000 000		4 000 000	14 000 000	10 000 000	4 000 000,000
* ATTIJARI BANK 23/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>10,00%</u>	9 500 000		2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 23/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>10,00%</u>	4 750 000		1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000,000
* ATTIJARI BANK 23/04	5 000 000	DT	5 ANS	<u>10,00%</u>	4 750 000		1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000,000
* ATTIJARI BANK 23/05	5 000 000	DT	5 ANS	<u>10,00%</u>	9 500 000		2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 24/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,81%</u>	0	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 24/02	20 000 000	DT	5 ANS	<u>9,82%</u>	0	20 000 000	2 105 264	17 894 736	13 684 208	4 210 528,000
* ATTIJARI BANK 24/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>9,82%</u>	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000,000
* ATTIJARI BANK 24/04	15 000 000	DT	5 ANS	<u>9,83%</u>	0	15 000 000	750 000	14 250 000	11 250 000	3 000 000,000
* ATTIJARI BANK 24/05	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,84%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000,000
* ATTIJARI BANK 24/06	20 000 000	DT	5 ANS	<u>9,84%</u>	0	20 000 000	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000,000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK			(TMM+1%)		25 000 000	100 000 000	100 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					143 985 121	180 000 000	147 356 165	176 628 956	106 913 168	69 715 788
* BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
* BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	2 352 941		1 176 471	1 176 471	0	1 176 471
* BIAT 22-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	11 250 000	0	3 000 000	8 250 000	5 250 000	3 000 000
* BIAT 22-02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	7 894 737	0	2 105 263	5 789 474	3 684 211	2 105 263
* BIAT 23-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+3%</u>	10 000 000		2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* BIAT 23-02	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+3%</u>	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 24-01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
* BIAT 24-02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 737	2 105 263
* BIAT 24-03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 737	2 105 263
TOTAL BIAT					52 497 678	25 000 000	14 281 734	63 215 944	43 723 684	19 492 260

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	200 000		200 000	0	0	0
* AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	1 421 053		1 421 053	0	0	0
* AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
* AMEN BANK 22-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	3 157 895		1 052 632	2 105 263	1 052 632	1 052 632
* AMEN BANK 23-01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	8 500 000		2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* AMEN BANK 24-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK 24-02	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
* AMEN BANK 24-03	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
TOTAL AMEN BANK					16 278 947	20 000 000	6 423 684	29 855 263	21 802 632	8 052 632
* BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	214 250		214 250	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	200 000	0	200 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	150 000	0	150 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	166 656	0	166 656	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
* BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
* BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 22/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 23/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 250 000		1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* BANQUE DE TUNISIE 23/02	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	5 000 000		1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
TOTAL BT					18 480 906	0	6 730 906	11 750 000	7 250 000	4 500 000
* ABC 23/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+3%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
* ABC 23/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+3%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
* ABC 23/03	2 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+3%</u>	2 000 000		2 000 000	0	0	0
TOTAL ABC					12 000 000	0	12 000 000	0	0	0
* BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	357 143	0	357 143	0	0	0
* BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	714 286	0	714 286	0	0	0
* BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	2 142 854	0	1 428 572	714 282	0	714 282
* BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 964 293	0	714 284	1 250 009	535 725	714 284
TOTAL BH					5 178 576	0	3 214 285	1 964 291	535 725	1 428 566
* ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>	5 000 000		2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					5 000 000	0	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* QNB 22-01	5 000 000	DT	2ANS	<u>9,27%</u>	625 000	0	625 000	0	0	0
TOTAL QNB					625 000	0	625 000	0	0	0

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					9 862 222	0	4 931 111	4 931 111	0	4 931 111
* SANAD 20-01	22 190 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>	9 862 222	0	4 931 111	4 931 111	0	4 931 111
TOTAL SANAD					9 862 222	0	4 931 111	4 931 111	0	4 931 111
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					263 908 450	225 000 000	197 562 885	291 345 566	181 225 209	110 120 357

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES										
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	7,85%	3 152 000	0	3 152 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	7,90%	800 000	0	800 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	8,35%	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	11,00%	1 740 000	0	1 740 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	2 260 000	0	2 260 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	10,25%	12 000 000	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Emprunt obligataire 2022-1 A	28 088 000	DT	5ANS	10,00%	22 470 400	0	5 617 600	16 852 800	11 235 200	5 617 600
Emprunt obligataire 2022-1 B	1 912 000	DT	5ANS	TMM+2,75%	1 529 600	0	382 400	1 147 200	764 800	382 400
Emprunt obligataire 2023-1 A	30 000 000	DT	5ANS	10,70%	30 000 000	0	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2024-1 A	29 500 000	DT	5ANS	10,60%	0	29 500 000	0	29 500 000	23 600 000	5 900 000
Emprunt obligataire 2024-1 B	500 000	DT	5ANS	TMM+2,5%	0	500 000	0	500 000	400 000	100 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					75 952 000	30 000 000	26 952 000	79 000 000	54 000 000	25 000 000

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS										
* Certificats de Leasing CERTIFICAT LEASING AL BARAKA					30 000 000	8 000 000	14 750 000	23 250 000	10 000 000	13 250 000
* Contrat N°: BH LEASING LM01568490					5 352		5 351	0	0	0
* Contrat N°: BH LEASING LM01590370					51 773		51 773	0	0	0
* Contrat N°: BH LEASING LM01591450					32 329		27 406	4 922	0	4 922
* Contrat N°: BH LEASING LM01591850					12 731		12 731	0	0	0
* Contrat N°: BH LEASING LM01603300					33 936		21 906	12 030	0	12 030
* Contrat N°: BH LEASING LM01639700					0	205 111	59 978	145 133	77 121	68 012
* Contrat N°: BH LEASING LM01646060					0	104 127	17 327	86 800	54 011	32 788
* Contrat N°: HANNIBAL LEASE CTR N°820090					0	55 081	1 286	53 795	37 356	16 439
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					30 136 120	8 364 319	14 947 759	23 552 680	10 168 489	13 384 191
TOTAL GENERAL					369 996 570	263 364 319	239 462 643	393 898 246	245 393 698	148 504 548

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	22 849	0
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	3 130 321	3 696 606
- Effets à payer	57 445 006	49 063 309
<u>Total</u>	<u>60 598 177</u>	<u>52 759 916</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	283 111	241 754
- Etat, retenues sur salaires	157 557	297 214
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	545 638	444 928
- Etat, impôts sur les bénéfices	652 041	1 001 215
- Contribution fond solidarité	99 126	72 926
- Contribution conjoncturelle	811 168	864 457
- Etat, autres impôts et taxes à payer	162 206	235 894
- Etat, TCL à payer	21 841	20 686
- CC ASSOCIER	1 515	1 228
- C.N.S.S	534 863	555 266
- CAVIS	97 587	119 642
- Autres comptes créditeurs	22 219	16 713
- Remboursement assurance groupe	11 711	28 843
- Remboursement assurance vie	3 133	2 661
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	1 212 615	1 117 271
- Compte d'attente	157 698	300 262
- Caisse de compensation	3 119	4 745
- Produits constatés d'avance	405 385	370 787
- Prestataires de services	22 124	42 605
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 806 191	1 626 191
- Provisions pour départ à la retraite	1 438 244	1 447 478
<u>Total</u>	8 523 216	8 886 893

(*) Attijari leasing comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

L'indemnité légale de départ à la retraite à payer à ses salariés lors de leur départ à la retraite conformément aux nouvelles conventions sectorielles en vigueur, Attijari leasing a conclu un contrat permettant la constitution d'un fonds collectif de placement avec Attijari assurance rentrant dans la catégorie 13-1-2-3 du règlement 1-2016 du Code Général des Assurances en date du 13/7/2016 régissant sur l'assurance vie et la capitalisation.

Que les modalités de calcul de cette provision tiennent compte de plusieurs paramètres : salaire brut du salarié, de son ancienneté, âge, espérance de vie selon statistiques au niveau des assurances, une actualisation de ces données par pour déterminer la prime annuelle, etc. Il est à noter qu'il n'a aucun avantage en nature accordé au personnel.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	26 000 000	23 000 000
- Réserve pour fonds social	184 849	182 818
- Résultats reportés	8 011 381	6 614 823
-Subventions d'investissement	92 173	92 173
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>66 538 402</u>	<u>62 139 815</u>
Résultat de l'exercice	10 003 860	8 821 558
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>76 542 263</u>	<u>70 961 372</u>
<u>Résultat par action :</u>		
Résultat de la période (1)	10 003 860	8 821 558
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	3,638	3,208

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Le capital social s'élève au 31 décembre 2024, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-dessous :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024**
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Subventions d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31-12-2023	27 500 000	2 750 000	2 000 000	23 000 000	182 818	0	6 614 823	92 173	8 821 558	70 961 372
Affectation par l'A.G. O				3 000 000	300 000		5 521 558		(8 821 558)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023							(4 125 000)		0	(4 125 000)
Prélèvement sur fonds social					(297 970)					(297 970)
Subventions d'investissement										0
Résultat au 31/12/2024									10 003 860	10 003 860
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2024 avant Affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	26 000 000	184 849	0	8 011 381	92 173	10 003 860	76 542 263

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts conventionnels	63 315 051	59 869 179
Intérêts intercalaires	1 934	5 868
Intérêts de retard	2 021 130	1 944 813
Marge non facturer	(7 210)	(26 861)
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	65 330 904	61 793 000
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 529 020)	(972 528)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 030 920	1 227 677
. Intérêts de retard antérieurs		
<u>Variation des produits réservés</u>	(498 100)	255 149
<u>Total des revenus de leasing</u>	64 832 804	62 048 149

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Commissions de factoring	386 649	414 322
Intérêts de financement	2 205 133	1 584 421
<u>Total revenus de factoring</u>	2 591 783	1 998 743

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	552 397	580 352
- Frais divers sur dossiers	1 610 448	1 786 857
- Autres produits d'exploitation	6 630	5 929
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 169 475	2 373 138

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	8 298 534	5 078 055
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	28 841 870	27 965 326
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	745 167	1 513 567
- Autres charges financières et assimilés	39 356	42 798
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	527 911	452 399
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	30 969	45 781
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	38 483 806	35 097 926
- Intérêts des comptes courants	287 984	539 013
- Intérêts sur opérations de financement	37 507	406 867
<u>Total des autres charges financières</u>	325 491	945 879
<u>Total général</u>	38 809 297	36 043 806

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Dividendes sur titres	47 195	14 179
- Plus-values sur cession de titres cotés	0	0
- Plus-values sur cession de titres	2 387 729	268 291
- Commission sur cession de titres	(155 344)	0
- Plus-values latentes sur titres SICAV	3 503	0
- Moins-values latentes sur titres SICAV	0	(3 693)
- Revenus des certificats de dépôt	238 256	206 833
- Revenus placement "IDR"	149 071	0
- Intérêts sur emprunts obligataires	0	349 821
- Intérêts des comptes courants	204 054	124 783
<u>Total</u>	<u>2 874 463</u>	<u>960 215</u>

() Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.*

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme. Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT. Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise. Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue : - au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur. - à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Salaires et compléments de salaires	9 689 715	8 348 198
- Rémunérations du personnel détaché	880 422	722 872
- Charges connexes aux salaires	46 345	81 335
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 965 087	1 751 911
- Autres charges sociales	271 189	263 572
- Assurance IDR	97 798	225 935
- Transfert de charges	(57 590)	(18 556)
<u>Total</u>	12 892 966	11 375 267

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 décembre</u> <u>2024</u>	<u>31 décembre</u> <u>2023</u>
- Achat de matières et fournitures	230 479	284 825
<u>Total des achats</u>	<u>230 479</u>	<u>284 825</u>
- Sous-traitance générale		
- Locations	186 857	144 941
- Charges locatives et de copropriété	61 403	46 620
- Entretien et réparations	142 647	149 521
- Primes d'assurances	459 430	395 772
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	36 766	31 303
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>887 104</u>	<u>768 158</u>
- Formations	42 147	43 220
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	832 284	817 902
- Publicités, publications, relations publiques	339 119	559 139
- Transports	138 090	118 342
- Déplacements, missions et réceptions	33 209	31 933
- Frais postaux et de télécommunications	143 166	112 682
- Services bancaires et assimilés	110 441	120 945
- Documentations	5 476	5 340
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 643 933</u>	<u>1 809 503</u>
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
- Rémunération comité CNR	18 750	
<u>Total des charges diverses</u>	<u>156 250</u>	<u>137 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	213 586	217 979
- T.C.L	240 300	228 775
- Droits d'enregistrement et de timbres	20 609	19 018
- Autres impôts et taxes	6 831	5 255
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>481 327</u>	<u>471 027</u>
<u>Total général</u>	<u>3 399 092</u>	<u>3 471 013</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	89 745	98 015
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	482 433	461 570
<u>Total</u>	572 178	559 585

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	3 990 166	4 599 842
- Dotations aux provisions additionnelles	1 040 753	312 319
- Reprise sur provisions additionnelles	(242 760)	(211 692)
- Dotations aux provisions collectives	660 168	848 872
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 935 541)	(3 802 017)
- Créances radiées	4 054 662	6 127 661
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 735 045)	(5 452 830)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(326 746)	(583 813)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	0	3 274
- Encaissement sur créances radiées	(60 031)	(50 437)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	1 445 626	1 791 180

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	180 000	565 867
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(68 853)	(228 867)
<u>Total</u>	111 147	337 000

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 760	11 000
- Revenus des immeubles	75 284	71 630
- Produits nets sur cessions d'immobilisations leasing	178 453	367 885
- Autres produits	183 153	4 545
<u>Total</u>	439 650	455 060

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Autres	8 848	1 940
<u>Total</u>	8 848	1 940

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivantes :

Désignation	Décompte au 31-12-2024	Décompte au 31-12-2023
Bénéfice comptable	14 870 867	13 468 014
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 740 549	4 391 424
- Dotations aux provisions collectives	660 168	848 872
- Dotations aux provisions additionnelles	1 040 753	312 319
- Dotations aux amortissement véhicule >9cv	24 344	0
- PROVISIONS SUR AUTRES RISQUES	180 000	337 000
Dotations aux provisions collectives dépassant 1% des engagement courants	379 253	465 566
- Plus-value latente sur titres SICAV	3 503	3 692
- Abandon de créances	96 859	91 017
- Pertes non déductibles	682	230 803
A déduire		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	68 853	228 866
- Reprise sur provisions additionnelles	75 000	211 692
- Dividendes	47 195	349 821
- Plus-value cession titre SICAR (conformément au note commune N° 18-2017)	2 221 170	0
- Plus-value latente sur titres SICAV	3 692	0
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	18 581 068	19 358 328
Provisions pour créances douteuses	5 441 470	5 552 615
<u>Bénéfice fiscal</u>	13 139 598	13 805 713
<u>Bénéfice fiscal base du Minimum d'Impôt</u>	13 139 598	13 805 713
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d' Attijari Sicar	3 000 000	3 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	10 139 598	10 805 713
Impôt sur les sociétés (au taux de 40%, porté le cas échéant au minimum légal)	4 055 839	3 781 999
A IMPUTER		
ACOMPTE PROV	3 310 214	2 698 085
Retenue à la source	101 514	83 938
IMPOT A PAYER	644 111	999 976
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE - CSS	811 168	864 456
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 003 860	8 821 558

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Impayés sur créances de leasing en début de période	34 035 930	37 500 580
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(33 028 542)	(34 035 930)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(10 551 363)	(8 726 167)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	10 412 301	10 551 363
- Créances radiées en début de période	184 066	184 066
- Créances radiées en fin de période	(184 066)	(184 066)
- Plus ou moins-values sur relocation	752 584	446 605
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 796 916)	(2 663 674)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 045 210	2 796 916
- Produit à recevoir en début de période	83 023	109 884
- Produit à recevoir en fin de période	(75 813)	(83 023)
- TVA collectée	49 649 916	48 073 071
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(24 226)	(291 418)
- Loyers encaissés	290 146 781	281 533 719
- Intérêts de retard	2 021 130	1 944 813
-marge non facturer	(7 210)	(26 861)
- Créances virées en Pertes	(4 054 662)	(6 127 661)
- Encours financiers virées en pertes	1 546 903	2 416 381
- Commissions encourues	(798 153)	(787 500)
- Remboursement des valeurs résiduelles	46 621	8 366
- Encaissement sur créances radiées	(60 031)	(50 437)
- Consolidations	0	(235 344)
- Remboursements anticipés	13 037 198	13 273 796
- Produits sur Cessions anticipées	552 397	580 352
- Autres produits d'exploitation	1 617 078	1 792 785
Encaissements reçus des clients	355 550 155	348 000 617

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Encours de Financement des adhérents en début de période	13 923 152	8 906 705
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(13 059 932)	(13 923 152)
- Produits constatés d'avance en début de période	(370 787)	(187 834)
- Produits constatés d'avance en fin de période	405 385	370 787
- Revenus du factoring	2 591 783	1 998 743
- Variations des agios réservés	(6 857)	3 274
- Financement des adhérents	31 913 080	35 537 164
- TVA collectée	72 161	68 344
Encaissements reçus des acheteurs Factorés	35 467 985	32 774 031

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	52 759 916	47 246 839
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(60 575 327)	(52 759 916)
- Fournisseurs, avances en début de période	(81 972)	(29 760)
- Fournisseurs, avances en fin de période	135 096	81 972
- Investissements pour financement de contrats de leasing	278 977 584	259 167 709
- TVA sur Investissements	43 638 664	40 340 719
Décaissements pour financement de contrats de leasing	314 853 960	294 047 564

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Prestataires Assurances en début de période	(457 408)	(457 408)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	457 408
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(2 408 096)	(1 937 660)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 249 412	2 408 096
- Charges constatées d'avance en début de période	(471 749)	(158 080)
- Charges constatées d'avance en fin de période	435 712	471 749
- Fournisseurs d'exploitation en début de période		
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(22 849)	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	241 754	211 739
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(283 111)	(241 754)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	297 214	183 458
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(157 557)	(297 214)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	444 928	408 913
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(545 638)	(444 928)
- C.N.S.S en début de période	555 266	476 005
- C.N.S.S en fin de période	(534 863)	(555 266)
- CAVIS en début de période	119 642	93 407
- CAVIS en fin de période	(97 587)	(119 642)
- Diverses Charges à payer en début de période	1 117 271	886 410
- Diverses Charges à payer en fin de période	(1 212 615)	(1 117 271)
- TVA, payées sur biens et services	838 408	819 005
- Charges de personnel	12 902 201	11 149 332
- Autres charges d'exploitation	3 399 092	3 471 013
- Impôts et taxes	(481 327)	(471 027)
Sommés versés aux fournisseurs et au personnel	16 385 506	15 236 287

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Frais d'émission des emprunts	539 522	661 198
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	1 910 251	2 346 705
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 618 307)	(1 910 251)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	2 248 150	1 314 369
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(2 569 876)	(2 248 150)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	411 893	1 055 071
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(262 860)	(411 893)

- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	369 729	44 369
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(246 235)	(369 729)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	0	35 374
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	0	0
- Charges financières	38 809 297	36 043 806
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de	-	-
- Remboursement des emprunts	(527 911)	(452 399)
Intérêts payés	37 063 654	36 108 470

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	1 074 141	773 823
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(751 166)	(1 074 141)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	235 894	247 965
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(162 206)	(235 894)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 745	6 283
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(3 119)	(4 745)
- Etat, TCL à payer en début de période	20 686	19 446
- Etat, TCL à payer en fin de période	(21 841)	(20 686)
- Contributions conjoncturelles en début de période	864 457	353 116
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(811 168)	(864 457)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(1 239)	(1 292)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	7 929	1 239
- Etat, report TVA	(174 341)	(87 416)
- Etat, report TVA	-	174 341
- TVA payées	5 746 888	7 147 914
- Impôts et taxes	481 327	471 027
- Contribution conjoncturelle	811 168	864 456
- Impôts sur les bénéfices	4 055 839	3 781 999
Impôts et taxes payés	11 377 993	11 552 979

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Placements en titres en début de période	8 284 000	2 278 951
- Placements en titres en fin de période	(5 753 487)	(8 284 000)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(31 504)	(23 775)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	14 844	31 504
- Produits à recevoir des tiers en début de période	101 278	101 935
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(142 547)	(101 278)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 474	409 856
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 474)
- Comptes d'attente en début de période	376 220	141 073
- Comptes d'attente en fin de période	(403 214)	(376 220)
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(17 942)	(16 716)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	23 733	17 942
- Prestataires en début de période	(42 605)	(105 502)
- Prestataires en fin de période	22 124	42 605
- Dépôts et cautionnements en début de période	33 634	33 634
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(33 634)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	4 867 565	739 077
- Autres gains ordinaires	436 890	444 060
- Autres pertes ordinaires	(8 848)	(1 940)
	7 726 140	(5 083 902)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	51 191	304 293
- Investissements en Immobilisations corporelles	809 109	182 532
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	860 300	486 825

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 760	11 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 760	11 000

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	3 000 000	3 000 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	3 000 000	3 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
- Dividendes et tantièmes	4 125 000	4 125 000
- Prélèvement sur fonds social	297 970	279 284
-Subventions d'investissement	0	(92 173)
Dividendes et autres distributions	4 422 970	4 312 111

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
- Banques	6 924 812	7 055 156
- Caisses	510	4 102
- Banques, découverts	(514)	(2 905 702)
Liquidités et équivalents de liquidités	6 924 809	4 153 556

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A 1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ **Opérations de Leasing :**

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2024 à 26 892 295

DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ **Opérations de Factoring :**

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2 536 720 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A 2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 78 394 584 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2024.

B Engagements reçus :

B 1 Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2024 à 55 881 091 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B 2 Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2024 à 108 163 418 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

C Engagements réciproques :

C 1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2024 à 16 750 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
AL BARAKA BANK	16 750 000

43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs);
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2024

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2024, se présentent comme suit :

1- Transactions réalisées avec Attijari Bank

1-1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 96 KDT HTVA

1-2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 798 KDT HTVA.

1-3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2024, la charge y afférente s'élève 880 KDT HTVA.

1-4 Convention Call Center

Attijari Bank a conclu avec Attijari Bank une convention de prise en charge des campagnes de recouvrement avec une date d'effet le 01 janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 26 KDT HTVA

1-5 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu un contrat de location avec Attijari Bank en vertu duquel, elle met à la disposition un local à usage de bureaux d'une superficie globale de 100 m², situés dans 59 avenue de France Ben Arous.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 24 KDT HTVA

1-6 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 875 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 378 KDT.

2- Transactions réalisées avec Attijari Sicar

2-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 84 KDT HTVA.

2-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

2-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 K DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 41 KDT HTVA.

2-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 7* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 KDT HTVA.

2-7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.3 KDT HTVA

2-8 FCR Attijari Leasing 9

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 3.8 KDT HTVA

2-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing,

Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

2-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

2-11 FCR Attijari Leasing 12

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2023, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 13 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
 - Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les
-

dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 16 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

2-12 FCR Attijari Leasing 13

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2024, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 12 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...)
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA

2-13 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 208 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 151 KDT.

3- Transactions avec Attijari Finances Tunisie

3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A

partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2024, s'élèvent à 75 KDT HTVA.

3-2 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2024

1-Honoraires de succès

Un honoraire de succès de **0.295% HT applicables** sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2024 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2024, la charge constatée à ce titre s'élève à 89 KDT HTVA

3-3 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 25 KDT.

4- Transactions avec Attijari Intermédiation

4-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 KDT HTVA.

4-2 COMMISSION DE PLACEMENT EO 2024-01

Attijari leasing a conclu, le 13 mars 2024 une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 137 KDT HTVA.

5- Transactions avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2024, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

6- Transactions avec Attijari Gestion

6-1 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 146 KDT

7- Transactions avec Compagnie Nouvelle D'assurance « Attijari Assurance »

7-1 Contrat Indemnité de Départ à la Retraite

Attijari Leasing a conclu, en date du 30 novembre 2021, un contrat individuel d'assurance en cas de vie avec Attijari Assurance, dont l'objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement. L'indemnité de départ à la retraite est due aux salariés actifs au moment de leur mise en retraite selon l'un des régimes légaux de la sécurité sociale.

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 98 KDT HTVA

7-2 Contrat collectif d'assurance sur la vie

Attijari Leasing a conclu un contrat avec Attijari Assurance, en date du 01 février 2019 prenant effet le 01 janvier 2020, dont l'objet la constitution d'un capital pour chaque adhérent alimenté par le paiement de primes mensuelles qui seront rémunérées en vue d'être Servies sous formes de capital ou rente lors du départ à la retraite.

Attijari Leasing supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 148 KDT HTVA

8- Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	143 985	180 000	147 356	176 629
Total	143 985	180 000	147 356	176 629

Courant 2024, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 14 227 KDT

9- Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages	298	87	156	156

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 75 KDT, soit un salaire brut de 223 KDT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 42 : LE REVENU SECTORIEL ET LE RESULTAT SECTORIEL :

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2024 ne comprennent pas des renseignements relatifs au revenu sectoriel ou au résultat sectoriel de leasing ou de l'activité d'affacturage, que ce dernier n'est pas significatif.

NOTE 43 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peuvent rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date du 31/12/2024, jusqu'à ce jour.

Attijari Leasing
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **76 542 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **10 004 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2024 à 64 833 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 1 446 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 04 février 2025.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
-

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

AMC Ernst & Young

Jaouhar Ben Zid

Nourredine Hajji

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2024, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 13 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...) ;
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

A-2 Convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires :

Attijari Leasing a conclu, le 13 mars 2024 une convention d'accompagnement avec Attijari Intermédiation dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'intermédiaire en bourse est chargé de piloter et de garantir la clôture avec succès du placement de l'emprunt obligataire.

Le contrat de conseil relatif à l'émission de l'obligataire stipule une rémunération sous forme de commissions applicable sur le montant des fonds levés et à hauteur de 0.455%

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 137 KDT HTVA.

A-3 Convention Call center :

Attijari Bank a conclu avec Attijari Bank une convention de prise en charge des campagnes de recouvrement avec une date d'effet le 01 janvier 2024.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 26 KDT HTVA.

A-4 Contrats de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu un contrat de location avec Attijari Bank en vertu duquel, elle met à la disposition un local à usage de bureaux d'une superficie globale de 100 m², situés dans 59 avenue de France Ben Arous.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 24 KDT HTVA

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec " Attijari Bank " portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à " Attijari Leasing " ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 798 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2024, la charge y afférente s'élève 880 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2024, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 96 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le cumul des contrats vivants mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 875 KDT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2024, à 378 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

B-2-1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2024, s'élèvent à 75 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 25 KDT.

B-3-3 Honoraires de succès

Un honoraire de succès de 0.295% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2024 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Les honoraires de succès devront être facturés par la Banque conseil et seront par la suite répartis entre la Banque Conseil et L'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Courant 2024, la charge constatée à ce titre s'élève à 89 KDT HTVA

B-4 Conventions conclues avec Attijari SICAR

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 1 ".

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 84 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 3 ".

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 4 ".

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à

25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 5 "

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 6 "

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 41 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

La société " Attijari Leasing " a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé " FCR Attijari Leasing 8 "

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;

- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.3 KDT HTVA

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 3.8 KDT HTVA.

B-4-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 18 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

B-4-10 FCR Attijari Leasing 11

La société « Attijari Leasing » a mis, le 22 mars 2022, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA.

B-4-10 FCR Attijari Leasing 12

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2023, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 3 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 12 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2024, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 16 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0.2 KDT HTVA

B-4-11 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat mis en force vivant et non échus par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 208 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 151 KDT.

B-5 Conventions conclues avec Attijari Immobilière

B-5-1 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2024, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Conventions conclues avec Attijari Gestion

B-6-1 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2024, le contrat vivant mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Gestion, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 213 KDT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2024, à 146 KDT

B-7 Transactions avec Compagnie Nouvelle D'assurance « Attijari Assurance »

B-7-1 Contrat Indemnité de Départ à la Retraite

Attijari Leasing a conclu, en date du 30 novembre 2021, un contrat individuel d'assurance en cas de vie avec Attijari Assurance, dont l'objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement. L'indemnité de départ à la retraite est due aux salariés actifs au moment de leur mise en retraite selon l'un des régimes légaux de la sécurité sociale.

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 98 KDT HTVA

B-7-2 Contrat collectif d'assurance sur la vie

Attijari Leasing a conclu un contrat avec Attijari Assurance, en date du 01 février 2019 prenant effet le 01 janvier 2020, dont l'objet la constitution d'un capital pour chaque adhérent alimenté par le paiement de primes mensuelles qui seront rémunérées en vue d'être

Servies sous formes de capital ou rente lors du départ à la retraite.

Attijari Leasing supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente

La charge constatée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 148 KDT HTVA

B-8 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	143 985	180 000	147 356	176 629
Total	143 985	180 000	147 356	176 629

Courant 2024, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 14 226 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018, par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société " Attijari Leasing " envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme

suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantage à court terme	298	87	156	156

(1) y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 75 KDT, soit un salaire brut de 223 KDT.

(2) y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu

AMC Ernst & Young

Jaouhar Ben Zid

Nourredine Hajji